

## Démission en contrat d'apprentissage

## Par gaetan27730, le 24/07/2012 à 17:42

Bonjour à tous,

J'espère que vous allez pouvoir m'aider. Mon amie est en apprentissage depuis le 16 juillet 2011 en tant que préparatrice en pharmacie. Tout se passait bien jusqu'au changement de propriétaire le 30 juin 2012. Ainsi mon amie a cherché une autre pharmacie et une autre beaucoup plus prohe de chez nous souhaite l'embaucher pour finir ses études puis pour un cdi en juillet 2013. Le problème est le suivant : **son patron actuel ne veut pas la laisser partir**! Comment peut elle faire ?!!

Je vous remercie par avance et espère trouver une solution grace à vous ! Cordialement,

Gaetan

Par P.M., le 24/07/2012 à 19:20

Bonjour,

Effectivement, en pareilles circonstances le contrat d'apprentissage ne peut être rompu que par accord des co-signataires...